



COMMUNIQUE DE PRESSE

Baisse des dotations, modification du paysage administratif, le collectif « élus en colère » appelle à la mobilisation de tous les élus de France »

Yves D'AMECOURT

Maire de Sauveterre-de-Guyenne

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise

Jean-Michel LEVESQUE

Maire d'Osny

Sébastien MEURANT

Maire de Saint-Leu-la-Forêt

Patrick PUJOL

Maire de Villenave-d'Ornon

Jean-Christophe VEYRINE

Maire de Jouy-le-Moutier

L'avenir des communes de France est menacé lourdement d'une part, par la production de textes législatifs qui se succèdent d'une manière effrénée visant à modifier en profondeur le paysage administratif de nos territoires et d'autre part, **par la chute abyssale des dotations d'Etat.**

L'Etat veut aboutir depuis plusieurs années déjà à la disparition de certains échelons administratifs de l'organisation territoriale que nous connaissons au prétexte de mesures d'économie devenant impératives. En ligne de mire on trouve les départements et les communes. Mais c'est lui-même qui s'est désengagé, au fil du temps, de nombreuses compétences qui lui appartenaient, pour les transférer, sans réelles compensations, aux différentes collectivités territoriales.

Alors que déjà en 2014, la loi MAPTAM est venue bouleverser l'organisation administrative des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, c'est aujourd'hui, un an après, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui est en cours de discussion. Ces textes privent les communes de la libre administration de leur territoire contrairement au principe figurant dans la Constitution de la République.

A cette succession de textes sur l'organisation territoriale vient s'ajouter toutes les décisions prises par l'Etat, génératrice de charges nouvelles (RRS, réforme catégorielle, suppression du jour de carence, impositions normatives à répétition...) sans que l'on en ait mesuré l'impact sur les finances publiques locales.

Le résultat de cet acharnement ne va pas tarder, c'est d'ailleurs déjà le cas dans de nombreuses communes françaises, à mettre en danger l'équilibre des budgets communaux avec à la clé les conséquences prévisibles suivantes :

- l'augmentation inéluctable des impôts locaux pour maintenir les équilibres de la section de fonctionnement,
- la diminution importante des investissements et des gros travaux d'entretien de notre patrimoine local avec pour corollaire une perte d'activité pour les entreprises régionales ou autres avec un risque majeur de pertes d'emplois qui viendront augmenter le nombre déjà inacceptable de chômeurs dans notre pays.
- la dégradation de la qualité du service public voire l'abandon de certains d'entre eux faute de capacité financière de maintenir leurs fonctionnements.
- la présentation de budgets en déséquilibre au représentant de l'Etat qui sera obligé d'agir sur les trois domaines susvisés pour essayer de rétablir équilibre et sincérité budgétaire.

Ceci n'est pas acceptable pour les élus qui ont toujours géré au mieux les finances locales en essayant, sans cesse, de préserver leurs concitoyens de ce funeste destin que l'Etat leur réserve.

Devant la surdité et l'aveuglement de l'Etat, nous avons décidé de constituer un collectif «élus en colère» visant à défendre l'intérêt des échelons de proximité. Quand les Communes de France notamment sont menacées, elles ont le de-





voir de se lever ensemble, d'affirmer leur unité, et de s'ériger en un mur contre lequel ces réformes iniques iront s'écraser.

Le collectif porte les revendications suivantes :

- 1- l'étalement dans le temps (6ans) de la baisse des dotations afin de permettre aux budgets communaux d'en absorber l'impact,
- 2- la suppression de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communaux ou métropolitains (L'inverse signerait la disparition du territoire communal par transfert de la clause de compétence générale, l'établissement public de coopération devenant, de fait, une collectivité territoriale),
- 3- la suppression de tout seuil démographique pour qualifier un bassin de vie et par conséquent la taille minimum d'une communauté de commune,
- 4- la suppression de toute idée de DGF territorialisée,
- 5- Pour la réforme de la DGF nous exigeons une vraie concertation avec tous les élus locaux concernés par celle-ci,
- 6- l'interdiction de décider des transferts de charges sans en avoir mesuré réellement l'impact et sans compensation financière intégrale et indexée,
- 7- la prise en charge de la totalité des coûts liés à la réforme des rythmes scolaires, ou la décision de sa suppression,
- 8- l'évaluation des impacts financiers de toute norme imposée aux territoires,
- 9- un réel travail de simplification des normes de construction, d'administration, d'encadrement, de paiement.... en concertation avec les collectivités locales,
- 10- la prise en charge financière intégrale de toute décision d'Etat concernant des compétences communales (RRS, Informatisation des écoles, sécurité des biens et des personnes....)
- 11- la prise en compte du remboursement de la TVA dans le cadre des travaux d'entretien du patrimoine exécutés sur la section de fonctionnement (hors chapitre 12),
- 12- le remboursement intégral des frais générés par les élections en supprimant le forfait qui n'est en rien représentatif de la réalité de la dépense,
- 13- la remise en place, à minima, de la journée de carence,
- 14- une révision constitutionnelle faisant que seul un vote majoritaire au Sénat puisse permettre l'adoption d'une loi concernant l'organisation et l'administration territoriale.

Les élus sont prêts à participer à l'effort de solidarité nationale mais pas au prix de la disparition des échelons de proximité et de démocratie indispensables que sont les communes entre autres.

Nous demandons de la cohérence, de la responsabilité et du respect de la part de l'Etat. Si ce dernier tient tant à faire disparaître l'échelon communal, que ce soit à l'issue d'un référendum populaire où il mettra sa responsabilité en jeu.

Tous unis pour la démocratie locale, pour la défense de nos concitoyens, tous unis autour de nos territoires pour en conforter la libre administration sous le contrôle des citoyens.

VIVE LES COMMUNES, VIVE LA FRANCE !

Le collectif « élus en colère » appelle à la mobilisation de tous les élus de France le :

17 juin 2015 à 11h Place de la Concorde
Départ vers l'Assemblée Nationale à 13h.

